



Mise à jour juin 2018

NOTRE-DAME DE SION

Collège et Lycée privés sous contrat d'association
61, rue Notre-Dame des Champs
75006 PARIS
01.44.32.06.70
ndsion@sion-paris.fr
www.sion-paris.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Collège

(Sixième – Cinquième – Quatrième - Troisième)

Le Projet éducatif de Notre-Dame de Sion, fondé sur la devise « *l'excellence pour le service* », suppose l'adhésion de tous à des valeurs communes et partagées : valeurs d'exigence et de dépassement de soi, valeurs de respect d'autrui et de respect des lieux qui permettent à chacun de se construire dans un climat de confiance propice au travail et à l'épanouissement personnel.

Pour donner à ce règlement du collège toute sa dimension éducative et en permettre une meilleure appropriation, celui-ci est rédigé à la première personne.

Je suis au Collège pour acquérir des connaissances, des méthodes de travail et apprendre à vivre en communauté. **Je** sais que ce règlement est un outil, il doit me permettre de préciser mon cadre de vie et celui de mes camarades dans le respect et la confiance de tous.

I - LE TRAVAIL DANS LA CONFIANCE MUTUELLE

1- La confiance

- Je viens au Collège pour travailler.
- **Je considère que l'honnêteté est une valeur fondamentale et je m'engage donc à ne pratiquer aucune falsification ni tricherie. Je sais que dans le cas contraire, je serai sanctionné.**
- Je m'engage vis-à-vis de la communauté à assurer avec la plus grande rigueur les tâches ou services qui me seront confiés par mon Professeur Principal, mes professeurs et tous les responsables (responsabilité du cahier d'appel, du tableau, propreté de la classe ...).

2- Le travail quotidien

- J'apprends à être toujours exigeant et je donne le meilleur de moi-même tous les jours, et ce dès le premier jour.
- Je veille à remettre mes travaux au jour et à l'heure fixés, avec une présentation de qualité.

3- L'évaluation

- Je sais que je peux faire confiance à mes professeurs en sachant qu'ils exigeront le meilleur de moi-même.
- Mon Professeur Principal reste mon interlocuteur privilégié. Il me commente mes résultats et m'aide à définir des objectifs prioritaires de travail.
- Je connais l'existence et la signification des sanctions positives ou négatives qui sont reportées sur mes bulletins trimestriels :
 - ※ **Félicitations** : Excellent travail. Très bonne conduite ;
 - ※ **Compliments** : Bon niveau. Attitude positive ;
 - ※ **Encouragements** : J'ai fait tous les efforts pour améliorer mes résultats compte tenu de mes capacités ;
 - ※ **Contrat de travail ou de comportement** : Mon travail et/ou mon comportement laissent à désirer, je fais l'attention de mes professeurs et des adultes qui m'encadrent et qui vont m'aider à progresser en me fixant des objectifs; je m'engage à progresser ;
 - ※ **Mise en garde** préventive avant l'avertissement ;
 - ※ **Avertissement** : Il s'agit d'une sanction grave qui peut porter sur la discipline et/ou le travail lorsque je n'ai pas fourni les efforts nécessaires dans ces deux domaines. Au troisième avertissement, cela remet en question la poursuite de mes études à Notre Dame de Sion.

4- Le carnet de liaison

- Je le reçois à la rentrée. Je dois en prendre soin et le mettre à jour y coller ma photo, mon emploi du temps et le règlement intérieur signé.
- Je dois toujours pouvoir le présenter quand il m'est demandé et le déposer sur le coin de mon bureau au début de chaque cours.
- J'y colle mes bulletins de période et j'y note les objectifs fixés par mes professeurs.
- Je fais signer par mes parents toutes les informations et remarques qui y sont reportées.
En cas de perte, je le signale à la Conseillère d'Education pour en obtenir un nouveau. Mes parents seront facturés de la somme de 10€

5- L'agenda ou le cahier de textes

- C'est un instrument de travail scolaire, au même titre que les cahiers de cours, qui peut être à tout moment vérifié par les Professeurs. Les photos, les posters et le courrier personnel n'y ont aucune place.

II - LE CADRE DE VIE ET LE RESPECT MUTUEL

1- La ponctualité et l'assiduité

- Je sais que la ponctualité est une condition indispensable au bon déroulement du cours. Ainsi, en arrivant à l'heure, je respecte le Professeur et le travail de mes camarades.
- **Si je suis en retard, je ne peux pas rentrer directement en cours. Seule la Conseillère d'Education peut m'autoriser à rentrer ou non en classe.**
- En cas de retards injustifiés et répétés, je sais que je risque une sanction.
- **Si je suis absent, mes parents doivent impérativement prévenir l'établissement avant 9h30 pour une absence le matin ou 13h30 pour une absence l'après-midi. A mon retour, pour réintégrer les cours, je dois présenter un justificatif d'absence signé de mes parents ou un certificat médical si celle-ci a excédé 48 heures. En l'absence de ce justificatif écrit, je ne suis pas admis en cours.**
- Toute autorisation spéciale d'absence ou dérogation exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au chef d'établissement, suffisamment à l'avance pour qu'il puisse donner une réponse.
- Au moment des vacances scolaires (Automne, Noël, Hiver, Printemps et ponts divers), je ne suis pas autorisé à partir avant les dates officielles ni à revenir après, sinon je devrai récupérer les cours manqués.

Sauf cas exceptionnel annoncé par la Conseillère d'Education et la vie scolaire, je ne peux pas rentrer au collège après 9h20 le matin ni sortir avant 11h30 et 16h10 l'après-midi.

- **Si je suis dispensé d'EPS, je ne suis pas autorisé à quitter le Collège plus tôt ou à arriver plus tard : je me rends au gymnase.**
- En cas d'absence prévue d'un professeur, je ne pourrai rentrer plus tard ou sortir plus tôt que si l'autorisation m'en a été donnée par la Conseillère d'Education avec l'accord signé de mes parents.
- A la première sonnerie annonçant la fin de la récréation, je cesse tout jeu et je me mets en rang dans le calme et en silence, à l'emplacement prévu pour ma classe.
- **Je dois toujours avoir sur moi mon Carnet de Liaison pour entrer et sortir de l'Etablissement. Un oubli peut entraîner une sanction.**
- Sur le temps du déjeuner, je suis autorisé à sortir seulement si je suis externe.
- **Si je vais à l'étude ou à une activité du soir, je ne suis pas autorisé à sortir de l'établissement, même pour aller m'acheter un goûter.**

2- L'infirmierie

- Si j'ai besoin de m'y rendre, j'en demande l'autorisation à mon professeur qui m'envoie avec **mon carnet de liaison**, accompagné d'un des délégués, dans un des bureaux de la Vie Scolaire.
- En cas de problème de santé, je ne peux appeler directement mes parents et je ne peux pas quitter seul(e) l'établissement mais accompagné(e) de l'un d'entre eux.
- Je sais que la psychologue scolaire est présente le lundi matin, le mardi et le jeudi.

3- La tenue

a) à l'intérieur de l'établissement :

- Je dois avoir une tenue vestimentaire simple, discrète, soignée et décente adaptée aux exigences de la vie scolaire, à la bienséance et aux règles de convenance en usage dans l'établissement.

Ne sont pas tolérés :

- ❖ les casquettes, bérets, foulards, chapeaux, ou tout autre accessoire couvrant la tête ;
 - ❖ les piercings ;
 - ❖ le vernis à ongles ;
 - ❖ le maquillage ;
 - ❖ les coiffures excentriques ;
 - ❖ les jupes trop courtes, bermudas et shorts, ainsi que les pantalons trop étroits, trop larges, et non retenus à la taille ou déchirés ;
 - ❖ les tenues trop moulantes laissant apparaître le ventre ou les décolletés inconvenants ;
 - ❖ les tenues de «sport » ou de «plage » ;
 - ❖ les cheveux qui cachent les yeux.
- Je réserve les tenues et les chaussures de sport au seul cours d'EPS, je les apporte dans un sac.
 - **Lors des TP de sciences (Physique-Chimie et SVT) et pour des raisons de sécurité, je ne peux accéder aux laboratoires que revêtu d'une blouse blanche. En cas d'oubli, je suis dirigé en permanence.**

En cas de non-respect, je sais que je serai tenu(e) de porter une blouse toute la journée.

b) aux abords et à l'extérieur de l'établissement :

- Devant la porte, sur le trottoir et dans la rue, je suis encore un élève du Collège Notre-Dame de Sion. Je le représente. Ma tenue vestimentaire doit respecter le Règlement Intérieur (voir **a**)) et mon comportement doit être poli, correct et respectueux.
- J'ai les mêmes devoirs à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, y compris lors des sorties scolaires, échanges et voyages scolaires.

Je suis garant de l'image que je donne de l'établissement.

- A mon arrivée le matin et à la sortie des cours, je ne stationne pas devant l'établissement, ni devant les entrées d'immeuble.
- Je ne gêne pas la circulation et ne jette rien par terre.

4- Les locaux et le matériel

- Je me déplace en **marchant calmement** et en silence dans les couloirs, les escaliers et les classes. Lors des interours, je reste calme dans la classe.
- **A la récréation et sur le temps du déjeuner, je ne suis pas autorisé à monter dans les étages.**

- Je dois toujours fermer mon casier **à clefs** et **je ne suis pas autorisé à sortir de la classe pendant les intercourrs pour fouiller dans mon casier** ; j'y ai accès avant le premier cours du matin, à la récréation et après le dernier cours de la demi-journée.
- Je m'engage à maintenir en bon état les locaux.
- Je veille à la propreté et au bon ordre de ma classe, des locaux et de la cour de récréation en utilisant les poubelles.
- Je sais que toute dégradation peut entraîner une participation financière de mes parents et des sanctions disciplinaires.
- Je prends soin des livres qui me sont prêtés : en les couvrant dès la rentrée et en les utilisant avec soin, sans les annoter. Je dois les restituer à la date indiquée en fin d'année avec la carte d'identité scolaire. **En cas de perte, je sais qu'ils seront facturés.**

5- Le matériel informatique

- Des ordinateurs mis en réseau sont à ma disposition pour mes recherches documentaires.
- Je dispose d'un code d'accès personnel et confidentiel.
- Pour imprimer mes documents, je me munis de papier d'impression de format A4 de 80 grammes (21x29.7)

Je m'engage à ne créer ni diffuser des documents portant atteinte à la vie privée, à l'image, à la dignité et à l'intégrité des personnels de l'établissement, aux valeurs d'exigence et de respect de ses projets éducatif et pastoral et aux valeurs défendues par la République à travers ses lois et ses principes.

6- La discipline générale

- Je peux jouer uniquement avec un **ballon en mousse**. Tout jeu de ballon est strictement interdit en dehors de la cour de récréation.
- Je ne suis pas autorisé(e) à utiliser les machines à café. Celles-ci sont destinées aux lycéens exclusivement. De plus, si je suis externe, je ne suis pas autorisé(e) à rapporter de la nourriture à l'intérieur de l'établissement.
- Je m'engage à avoir vis-à-vis de mes camarades et des adultes un comportement correct et respectueux, sans aucune brutalité ni violence physique ou verbale. Je sais que tout manquement à ce principe fondamental de la vie en collectivité peut entraîner une sanction immédiate.
- Je dois vouvoyer l'ensemble des adultes y compris les surveillants. Je me lève lorsqu'un adulte entre ou quitte la classe.
- Je ne dois pas utiliser de téléphone portable, de montre connectée, de lecteur MP3, de jeu électronique ou appareil photo dans l'enceinte de l'établissement qui décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de ce type d'appareil.
- Je n'apporte pas d'objets dangereux (cutters, lasers, pistolets à eau ou à billes,) sans rapport avec la vie scolaire.
- J'évite d'apporter des objets de valeur ou de l'argent pour ne pas tenter autrui. Mes affaires personnelles restent sous ma responsabilité.

Si je ne respecte pas ces règles, je peux me faire confisquer ces objets par tout adulte de l'établissement.

- Je ne dois pas mâcher de chewing-gum dans l'établissement.

- Je sais que fumer (y compris les cigarettes électroniques), boire des boissons alcoolisées ou absorber des substances illicites toxiques dans l'établissement et aux abords, est strictement interdit et entraîne mon passage devant le Conseil de Discipline.
- Je sais que **le vol entraîne une convocation devant un Conseil de Discipline.**
- Je dois respecter les objectifs qui m'ont été fixés par mes professeurs et je connais l'existence et la signification des sanctions en cours dans l'établissement :

Remarque portée sur mon carnet de liaison / travail supplémentaire ou à refaire / retenue / mise à pied temporaire / avertissement officiel / conseil d'éducation (instance interne de l'établissement qui doit me permettre de prendre conscience de mes manquements, qu'il s'agisse du travail ou du comportement) / conseil de discipline (instance saisie en cas de faute grave).

7- Les horaires liés à la sécurité

- Je peux arriver à l'école **dès 7h45.**
- L'établissement ferme **à partir de 19h00.** Si je souhaite rester au-delà de 19h00, c'est sous réserve de la présence d'un adulte que je tiens informé de ma présence.

Au troisième avertissement durant la même année scolaire je sais que ma présence dans l'établissement peut être remise en cause.

Philippe TOUSSAINT
Chef d'établissement

Les signataires déclarent avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les clauses.

Date :

Signatures :

ELEVE

PARENT 1

PARENT 2